

Nouvelles

de la Province de l'Afrique de l'Ouest
de la Compagnie de Jésus

N° 267 du 04 mai 2015

NUMERO SPECIAL CONGREGATION PROVINCIALE

ITINERAIRE DU PROVINCIAL

Avril

- 26-28 Douala (Visite
Père Général)
28-30 Abidjan
JESAM-meeting

Mai

- 01-15 Abidjan
15-20 France (Paris)
20-23 Belgique
(Bruxelles)
23-26 Allemagne
26-31 Kinshasa -
Canisius

Sommaire

LETTRES DU PERE PROVINCIAL :

- Convocation de la Congrégation Provinciale2
- Indications pour la préparation et la participation à la Congrégation Provinciale3
- Réflexion sur la question du Père Général aux Congrégations Provinciales ..6

ACTES DE LA CONGREGATION PROVINCIALE

(13 avril-17 avril 2015)

- Allocution d'ouverture du P. Provincial à la Congrégation Provinciale7
- Messe d'ouverture de la Congrégation Provinciale-Homélie du Provincial ...8
- Allocution du P. Provincial sur l'état de la Province10
- Réponse à la question du P. Général : les trois appels (AOC)19
- Elus comme délégués et substitués pour la 36^e C.G20
- Postulat adressé à la Congrégation Générale : Postulat sur la migration21
- Mot de clôture du P. Provincial à la Congrégation Provinciale21

ANNEXES

- Liste des participants à la Congrégation Provinciale.....23
- Lettre du P. Général sur la convocation de la 36^e Congrégation Générale.....25

LETTRES DU PERE PROVINCIAL



PROVINCE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
DE LA COMPAGNIE DE JESUS¹
B.P. 633 DOUALA - CAMEROUN
Tél: (237) 233 42 42 81
provincialpao@gmail.com

Douala, le 20 décembre 2014

LE PROVINCIAL

A TOUS LES COMPAGNONS DE LA PAO

Objet : Convocation de la Congrégation Provinciale préparatoire à la 36^{ème} Congrégation Générale

Bien chers Compagnons,

Par une lettre datée du 08 décembre 2014 (Circulaire 2014/019), le Père Général a décrété la convocation de la 36^{ème} Congrégation Générale qui se tiendra à Rome à partir du 02 octobre 2016.

En conséquence, je décrète la convocation de la Congrégation Provinciale qui s'ouvrira **le 13 avril 2015 à 9 heures au Centre Spirituel de Rencontre de Bonamoussadi (Douala, Cameroun)**. La Congrégation Provinciale elle-même décidera du jour de sa clôture. Cependant, « *la Congrégation ne doit pas durer plus de dix jours, au maximum douze* » (FCP 86). Les délégués à la Congrégation Provinciale doivent arriver au Centre Spirituel de Rencontre de Bonamoussadi le 12 avril 2015 au plus tard.

J'ai constitué, suivant la « *Formule de la Congrégation Provinciale (FCP)* », révisée et approuvée par le Père Général en accord avec la CG 35 d.5 nn. 2-3, un groupe préparatoire (*coetus praeivus*) qui comprend « *outré le Provincial, quatre membres nommés par le Provincial...* » (FCP 2 §2) à savoir P. Tcheumtchoua Nzali William Fils, F. Yamou Joseph, P. Brossala Diddy Kondjo, P. Fedry Jacques. Ce groupe est chargé d'examiner et de résoudre « *certaines questions concernant la convocation de la Congrégation, l'élection préalable, les droits et empêchements de ceux qui sont appelés à la congrégation et quelques autres cas...* » (FCP 2 § 1).

Dans un autre courrier, je vous donnerai quelques indications pour la préparation et la participation à cette Congrégation Provinciale. J'invite déjà les communautés de la province et les compagnons à porter cet événement dans leurs prières.

Bien fraternellement,

Hyacinthe LOUA, sj.
Provincial AOC

¹ La Province de l'Afrique de l'Ouest de la Compagnie de Jésus comprend les pays suivants : Sénégal, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Cameroun, Tchad, Centrafrique, Gabon, Congo.



PROVINCE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
DE LA COMPAGNIE DE JESUS²
B.P. 633 DOUALA – CAMEROUN
Tél: (237) 233 42 42 81
provincialpao@gmail.com

Douala, le 23 décembre 2014

LE PROVINCIAL

A TOUS LES COMPAGNONS DE LA PAO

Objet : Indications pour la préparation et la participation à la Congrégation Provinciale en vue de la 36^{ème} Congrégation Générale

Bien chers Compagnons,

Dans ma lettre de convocation de la Congrégation Provinciale 2015, datant du 20/12/2014, je promettais de vous envoyer quelques indications relatives à cette Congrégation Provinciale qui s'ouvrira le 13 avril 2015 à 9 heures au Centre Spirituel de Bonamoussadi à Douala. En effet, il est de tradition, au moment de la convocation de la Congrégation Provinciale, de rappeler nos objectifs et notre manière de procéder.

A) Tâches de la Congrégation Provinciale

1) La Congrégation Provinciale doit élire « *deux délégués et trois Substituts* » à la Congrégation Générale qui s'ouvrira à Rome le 02 octobre 2016. (cf. Manuel de la C.P. n° 60§1.3°)

2) Elle devra répondre à la question du Père Général dans sa lettre de convocation de la 36^{ème} CG : « *je demande à toutes les Congrégations Provinciales de réfléchir dans la prière à la question suivante : « Méditant sur l'appel du Roi Éternel, quels sont les trois appels que nous discernons comme étant les plus importants que le Seigneur adresse aujourd'hui à toute la Compagnie ? ».* Outre l'envoi des comptes rendus de la Congrégation Provinciale et quels que soient les postulats qui puissent se dégager, chaque Province me soumettra un texte d'une page indiquant les trois appels discernés par la Congrégation Provinciale, avec une brève explication pour chacun d'eux ».

3) La Congrégation Provinciale réfléchira sur le **Plan Triennal du développement des œuvres et des ressources humaines dans la Province**. En effet, dans sa lettre à toute la province du 07 Août 2014, le Père Provincial demandait à toute la province de lui proposer une feuille de route pour les trois ans à venir, un travail préalable a déjà été fait. Ce sera pour nous l'occasion de valider ce plan.

4) Les Postulats

Selon la FCP 79 :

« § 1. Ces postulats :

1° s'ils sont destinés à la Congrégation Générale, doivent être de nature à conserver, promouvoir, et adapter convenablement l'Institut ;

2° s'ils sont destinés au Supérieur Général, doivent être tels qu'ils lui apportent une information utile sur ce qui, dans la Province, l'Assistance, la Conférence ou la Compagnie universelle est à corriger

² La Province de l'Afrique de l'Ouest de la Compagnie de Jésus comprend les pays suivants : Sénégal, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Cameroun, Tchad, Centrafrique, Gabon, Congo.

ou à encourager en matière de perfection personnelle comme d'aide au prochain ; ils peuvent aussi lui fournir l'indication de moyens adaptés à ce but.

§ 2. Tous ceux qui envoient des postulats touchant l'Institut doivent tenir compte des décrets sur la conservation et la rénovation de l'Institut. Ils doivent agir avec amour envers le patrimoine de la Compagnie, dans le sens de leurs propres responsabilités et d'un désir d'une rénovation véritable et adaptée. En vue de présenter des postulats, il est indispensable de chercher la lumière non seulement dans des entretiens avec d'autres, mais, avant tout, dans la prière.

§ 3. Les postulats devront répondre aux exigences suivantes :

1° Qu'ils présentent le sérieux qui se doit et fassent preuve de respect envers l'Institut. Il sera pour cela très utile que ceux qui connaissent moins bien l'Institut se fassent aider et conseiller par de plus experts.

2° Que les postulats qui concernent une loi expliquent tous les inconvénients résultant ou pouvant résulter à l'avenir de l'application de cette loi. Ensuite seulement sera demandé un remède ou proposée une solution.

§ 4. Autres exigences :

1° Qu'on emploie une feuille distincte pour chaque postulat, en y ajoutant brièvement et clairement les principales raisons. Il n'est pas interdit d'expliquer plus longuement, sur des feuilles annexes, les raisons du postulat.

2° Les Membres de la Congrégation ne sont pas tenus de signer leurs postulats s'ils les remettent personnellement au Secrétaire ou à l'un des Députés aux postulats ; autrement, ils sont tenus de les signer comme ceux qui ne participent pas à la Congrégation.

Je demande à tous ceux qui ont des postulats de les envoyer à la maison provinciale avant le **10 février 2015**. Cependant des postulats pourront être présentés après cette date, jusqu'au jour choisi par la Congrégation Provinciale pour ne plus les présenter. « *Ce jour sera au plus tôt le second, au plus tard le quatrième après le jour de la tenue de la première session* » (FCP 58).

B) Le mode d'élection des membres de la Congrégation Provinciale.

1°) Chaque électeur, entré dans la Compagnie avant le 08 décembre 2009, remplit son bulletin de vote en mettant par ordre alphabétique les noms de 25 éligibles choisis parmi ceux qui sont entrés dans la Compagnie avant le 08 décembre 2006 (cf. listes ci-jointes). Cinq sont membres de droit et n'ont pas donc à figurer sur les bulletins, à savoir le Provincial, son Socius, l'Économe de Province, et les Supérieurs des maisons dont le Supérieur est habituellement nommé par le P. Général (FCP 17 §1, 3°- 4°), les Pères Dossou Aristide et Yvon Christian Elenga.

2°) L'électeur ne met son nom ni sur le bulletin, ni sur l'enveloppe dans laquelle il glisse son bulletin et qu'il cache. **Un vote est invalide** s'il y a plusieurs bulletins dans la même enveloppe intérieure et s'il y a plus vingt cinq (25) membres sur le bulletin. Mais il peut y en avoir moins ; bien que le bulletin ne comporte que vingt cinq (25) membres, il y aura néanmoins 40 élus à la Congrégation Provinciale, les quarante (40) qui auront recueilli le plus de suffrages. Le Père Provincial peut, après avoir soumis la chose au vote délibératif du *coetus praeivus*, désigner parmi ceux qui ont la voix passive cinq membres pour faire partie de la Congrégation Provinciale au maximum (FCP 15 §1, 3° ; FCP 24 § 1).

Peuvent être appelés à la Congrégation Provinciale :

- Les Frères formés (au moins 1, au maximum 5)
- Ceux qui n'ont pas émis leurs derniers vœux : les scolastiques (ordonnés ou non) ou les Frères approuvés (au moins 2, dont un non ordonné).

3°) Le supérieur de chaque communauté collecte les enveloppes contenant les bulletins et les met dans une enveloppe commune (grande enveloppe) qu'il adresse par la voie la plus rapide à

l'adresse suivante : Père Socius (C.P.) Maison Provinciale B.P. 633 - DOUALA - Cameroun. Les électeurs résidant hors de la Province font l'envoi eux-mêmes suivant le même protocole (deux enveloppes). Le signe (C.P.) [Congrégation Provinciale] précise que cette enveloppe externe ne doit être ouverte que le jour du scrutin (et donc ne contient pas de correspondance). **Il faut qu'elle parvienne à Douala au plus tard le 30 janvier 2015.** Je conseille donc d'engager l'opération de vote dans les jours qui suivent la réception de la présente circulaire. Sur le dos de la grande enveloppe, là où l'on indique d'ordinaire le nom de l'expéditeur, prière d'inscrire le nom de celui ou de ceux qui ont voté afin que l'on sache qui a répondu. De toute façon quand les grandes enveloppes sont ouvertes et toutes les enveloppes internes mêlées, on ne connaît plus l'origine des bulletins.

C) Quelques recommandations préalables lors de l'élection :

Selon la FCP 21 :

1° Les électeurs considéreront le bien de toute la Province et de toute la Compagnie, plutôt que l'intérêt d'une maison ou d'une partie de la Province. Cependant, il est conseillé que leur vote se porte, dans la mesure du possible, sur des compagnons appartenant à diverses œuvres et maisons.

2° Le vote doit être personnel, c'est-à-dire émis en connaissance de cause et en conscience et considéré devant Dieu.

3° On gardera le secret sur le vote que l'on aura émis.

4° On pourra demander des informations à d'autres personnes, mais avec discrétion et charité, sans préjudice du n. 9 § 4.

5° Personne n'imposera d'information à qui n'en demande pas.

§ 2. On exprime son suffrage en inscrivant sur un bulletin préparé à cet effet les noms de ceux qui paraissent les plus aptes.

Enfin « au nom de la sainte obéissance, il est enjoint à chacun, même à ceux qui n'ont pas voix aux élections, d'éviter, à partir du jour de la convocation de la C.P., de faire quoi que ce soit, personnellement ou par un intermédiaire, directement ou indirectement, en vue de se faire élire lui-même, d'en faire élire un autre ou d'empêcher que quelqu'un soit élu. Cela aussi bien à l'élection qui précède la Congrégation Provinciale qu'à celles des Electeurs à la Congrégation Générale (...). Il est également interdit de voter pour soi-même. » FCP 9 §4

« Les supérieurs appelés à la Congrégation par leur fonction ou à la suite de l'élection préalable accepteront toute information fournie par les membres de leurs communautés soit individuellement soit en groupes, et détermineront avec leurs consultants ce qui, dans tout cela, devrait être porté à l'attention de la Congrégation. Cette invitation peut être étendue à chaque communauté si un de ses membres est appelé à la Congrégation Provinciale, même si ce n'est pas le supérieur. » FCP 9 §3

A la fin de sa lettre de convocation, le Père Général, invite tous les Jésuites et toutes les communautés à prier pour que nous soyons docile à l'Esprit dans nos cœurs, dans l'Eglise et dans le monde pour qu'en toutes choses nous puissions aimer et servir le seigneur et son peuple plus totalement et plus joyeusement.

Fraternellement Vôtre

Hyacinthe LOUA, sj.
Provincial AOC



PROVINCE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
DE LA COMPAGNIE DE JESUS³

B.P.633 DOUALA – CAMEROUN
Tél: (237) 233 42 42 81

provincialpao@gmail.com

LE PROVINCIAL

Douala, le 30 janvier 2015

A TOUS LES COMPAGNONS DE LA PAO

Objet : Réflexion sur la question du Père Général aux Congrégations Provinciales

Bien chers Compagnons dans le Seigneur,

Paix du Christ.

Dans sa lettre de convocation de la 36^e CG (Circulaire 2014/019), le Père Général, le père Adolfo Nicolás, invite toute la Compagnie à entrer dans un processus de discernement spirituel, profond et authentique sur notre vie et notre mission.

Son souhait est que toutes les *Congrégations Provinciales* prennent le temps de discerner et de réfléchir dans la prière à la question suivante : « *Méditant sur l'appel du Roi Éternel, quels sont les trois appels que nous discernons comme étant les plus importants que le Seigneur adresse aujourd'hui à toute la Compagnie?* ».

Le Père Général a également demandé que chaque province lui envoie un texte d'une page indiquant les trois appels discernés par la Congrégation Provinciale, avec une brève explication pour chacun d'eux.

Pour une bonne préparation de notre Congrégation Provinciale et pour que chaque compagnon participe à cette réflexion, je demande et encourage tous les Supérieurs à organiser des échanges ou mieux des réunions communautaires sur la question du Père Général. Ensuite, les Supérieurs pourront m'envoyer les fruits de leurs échanges communautaires avant le 19 mars 2015, en la fête de saint Joseph.

Enfin, dans ma lettre du 23 décembre 2014, je demandais à tous ceux qui ont des postulats de les envoyer à la maison provinciale avant le 10 février 2015. Cependant, des postulats peuvent être présentés après cette date, jusqu'au jour choisi par la Congrégation Provinciale pour ne plus les présenter. Je réitère cette invitation et encourage chaque compagnon à proposer des postulats.

Tout en vous rassurant de mes humbles prières, je vous souhaite un fructueux travail.

Fraternellement,

Hyacinthe LOUA, sj.
Provincial AOC

³ La Province de l'Afrique de l'Ouest de la Compagnie de Jésus comprend les pays suivants : Sénégal, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Cameroun, Tchad, Centrafrique, Gabon, Congo.

**ACTES DE LA CONGREGATION PROVINCIALE
DU 13 AVRIL AU 17 AVRIL 2015
DOUALA**

Allocution d'ouverture du P. Provincial à la Congrégation Provinciale.

Chers compagnons

Je me permets de commencer cette allocution par un verset du Psaume 133 (132) : « *Voici qu'il est bon et doux pour des frères d'habiter vraiment ensemble et d'être unis* ». C'est un Psaume qui célèbre le bonheur et la joie des pèlerins venus à Jérusalem, des pèlerins qui se retrouvent pour prier ensemble pendant la semaine de pèlerinage. Comme ces hommes et femmes venus de toute la terre d'Israël, comme ces pèlerins désireux de célébrer leur appartenance commune à Dieu, nous sommes venus des quatre coins de notre grande et vaste province, sans oublier ceux qui nous arrivent d'Europe et d'ailleurs pour célébrer notre communion fraternelle et pour vivre le témoignage de notre appartenance non pas à une nation mais à un ordre religieux (la Compagnie de Jésus). C'est donc pour nous une occasion particulière de nous retrouver dans l'union des cœurs en vue d'échanger en profondeur sur notre vie jésuite en générale et en particulier sur l'état de notre province dans sa mission apostolique.

Je voudrais avant tout remercier le Seigneur qui nous guide et qui a conduit nos pas jusqu'ici. Rendons-lui grâce pour nous avoir donné cette opportunité de partage d'expériences, de discernement et de prière.

Après la période de Pâques, c'est la reprise intense des activités quotidiennes. Mais vous êtes exceptionnellement amenés à interrompre vos activités pour participer à cette rencontre. Je vous remercie d'avoir répondu à l'appel de la province et je souhaite à chacun de vous la bienvenue.

Par une lettre datée du 8 décembre 2014 (2014/19), le Père Général a décrété la convocation de la 36^{ème} Congrégation Générale offrant ainsi une occasion unique aux Congrégations provinciales de voter les délégués et leurs substituts pour la Congrégation Générale qui aura lieu à Rome le 2 octobre 2016. De mon côté, j'ai convoqué notre Congrégation provinciale, par ma lettre du 20 décembre 2014, pour ce lundi 13 avril 2015 à 9h au Centre Spirituel de Rencontre de Bonamoussadi à Douala.

Notre Congrégation Provinciale, après la mise en route conformément à la FCP 49-58, se déroulera selon l'ordre qu'elle aura choisi.

Pour rappel, la première tâche consiste à élire « deux délégués et trois substituts » à la Congrégation Générale qui aura lieu à Rome le 2 octobre 2016. (FCP 60§3)

La deuxième tâche est celle de répondre à la question du P. Général : « *Méditation sur l'appel du Roi éternel, quels sont les trois appels que nous discernons comme étant les plus importants que le Seigneur adresse aujourd'hui à toute la Compagnie ?* » Chacune des communautés de la province a déjà envoyé le résultat de sa réflexion communautaire sur cette question. Il sera certainement question de les rassembler, de les analyser et d'en faire un résumé pour le Père Général.

La troisième tâche consiste en l'examen des postulats. En guise de rappel, les postulats sont de deux sortes ; soit destinés à la Congrégation générale, soit destinés au Père Général. Dans ma lettre du 23/12/2014, à toute la province, j'ai précisé le contenu et la visée de ces deux types de postulats. (FCP 77-85)

Nous profiterons de cette opportunité que la Congrégation nous offre pour réfléchir, en tant que corps apostolique unifié, sur la vie de la province, la Compagnie et le plan triennal « du développement des œuvres, des implantations et des ressources humaines dans la province ». Il s'agira pour nous de penser et de trouver, au-delà de tout attachement nationaliste ou régionaliste, une vision d'ensemble sur la consolidation de nos œuvres et les implantations à venir. Au cours de cette session, je vous ferai un rapport sur l'état de la province selon l'esprit de FCP 54.

Au regard de toutes ces précisions, nous nous rendons compte de la gravité de ce moment pour la Compagnie de Jésus, pour notre province ; c'est un moment à vivre aussi comme un « *kairos* » où les grâces de Dieu ne manqueront pas de nous inonder et son Esprit de sagesse de nous guider. Sous l'action de l'Esprit Saint, nous serons capables de mettre nos propres « *ego* » à l'écoute non pas de nous-mêmes, mais de ce qui est juste et bon pour la Compagnie universelle, pour la Province, pour l'Église et pour les générations à venir. Quelle lourde responsabilité !

Pour terminer cette brève allocution, j'invite tous les membres de cette congrégation à observer fidèlement les prescriptions de la Formule et à travailler dans la paix et l'édification avec discernement.

En souhaitant que nos travaux soient à la mesure et à la hauteur de cette responsabilité historique, je déclare ouverte la présente Congrégation provinciale.

Hyacinthe LOUA, sj.
Provincial AOC

Messe d'ouverture de la Congrégation Provinciale Homélie du Provincial Bonamoussadi, le 13 avril 2015

Chers Compagnons,

L'Évangile de ce lundi 13 avril nous présente le dialogue entre Jésus et Nicodème, un notable juif, désireux de connaître l'identité de Jésus. Dans ce dialogue, il est question de naître d'en haut, de naître d'Esprit. Il est question de renaissance, de devenir une personne neuve, à tout âge, de redevenir un enfant, capable de se laisser guider par l'Esprit.

Dans sa quête de la vérité, ayant eu connaissance des miracles opérés par Jésus, Nicodème décide de rencontrer nuitamment Jésus. Je ne mettrai pas l'accent sur sa démarche nocturne. La nuit serait-elle le moment favorable à l'écoute de la Loi et du mystère de Dieu ? La nuit serait-elle associée ou opposée à la lumière chez saint Jean ? Cela fait déjà l'objet de discussions théologiques. Mais je vous invite à porter notre regard sur le personnage, son désir de savoir davantage, sa recherche de la vérité.

Le dialogue commence sur un fond de malentendu ou d'incompréhension. Il vint voir Jésus, car il croyait que Jésus était un homme venu de Dieu à cause des miracles qu'il accomplissait. Mais il semble être surpris de la réponse à sa question. Jésus lui parle de la nouvelle naissance, « naître d'en haut », comme une voie d'accès à la connaissance de Dieu.

Jésus lui dit : « *A moins de naître d'en haut, on ne peut voir le Royaume de Dieu* » (Jean 3, 5). C'est alors que Nicodème lui répliqua : « *Comment un homme peut-il naître quand il est vieux ? Peut-il entrer une deuxième fois dans le sein de sa mère et renaître ?* » (Jean 3, 4). Le docteur de la Loi ne comprend pas de quelle naissance il s'agit. Naissance physique, biologique ou spirituelle ? Jésus explicite sa réponse en disant : « *Amen, amen, je te le dis : à moins de naître de l'eau et de l'Esprit, on ne peut entrer dans le Royaume de Dieu* ». Des réponses déconcertantes pour un notable juif. Les perspectives de Nicodème et de Jésus sont difficilement conciliables. Le dialogue tourne court...Que faire ?



Mais les questions de Nicodème demeurent. Comment cela peut-il se faire, se demande le docteur de la Loi ? Comment un homme peut-il naître de nouveau ? Cette renaissance me concerne-t-elle ? Sommes-nous concernés par cette renaissance ?

Comme Nicodème, chacun de nous a vécu ou vit dans un contexte religieux qui est fait de croyances et de traditions héritées des parents. Comme Nicodème nous sommes impressionnés lorsque des manifestations surnaturelles se produisent et nous cherchons à en savoir, en connaître l'origine et la raison.

En naissant, nous héritons tous, plus ou moins, d'un système religieux et culturel dans lequel nous sommes intégrés. C'était le cas de Nicodème. Alors Jésus va l'attirer sur un autre terrain, celui du Royaume de Dieu.

Comme Nicodème, Jésus attire chacun de nous sur le terrain du Royaume de Dieu. Devenir membre du Royaume de Dieu exige un changement radical, un mode d'existence radicalement nouveau.

Que faut-il faire pour naître de nouveau ? Il faut croire en Jésus-Christ et le recevoir. Il faut croire que Jésus est le fils de Dieu. Cette foi est un don de Dieu. C'est dans la foi que Dieu nous comble de l'Esprit Saint.

L'acteur de ce changement radical, l'acteur de cette renaissance d'eau et d'en haut, c'est Dieu à l'œuvre dans l'Esprit. C'est cet Esprit-Saint que nous voyons à l'œuvre dans la première communauté chrétienne réunie pour la prière. A l'image de cette communauté, nous sommes appelés à marcher ensemble, à se rechercher pour se fortifier dans la foi et s'encourager à sentir notre isolement au milieu d'un monde hostile à la vérité ; un monde marqué par la violence.

Les disciples n'ont pas demandé la force pour faire la guerre ni pour marcher sur leurs ennemis. Ils ne



demandaient que de pouvoir annoncer la parole en toute hardiesse et Dieu leur a répondu par une manifestation immédiate de sa puissance : « *Et comme ils faisaient leur supplication, le lieu où ils étaient assemblés fut ébranlé, et ils furent tous remplis du Saint Esprit, et annonçaient la parole de Dieu avec hardiesse* » (v. 31).

C'est ensemble, comme corps unifié, que nous pouvons placer devant Dieu nos inquiétudes, nos joies et peines et lui demander l'Esprit Saint. Pour accomplir la mission reçue du Christ pendant les périodes difficiles, périodes de persécution, nous pouvons compter sur

la puissance de Dieu et sur le secours de l'Esprit Saint qui fait de nous des hommes nouveaux capables de nous mettre au service de nos frères et sœurs.

Sommes-nous ouverts à l'action de l'Esprit Saint qui nous fait passer de la Loi à l'amour inconditionnel de Dieu ? Avons-nous fait l'expérience de la renaissance ? Si nous vivons vraiment, nous devons pouvoir faire sans cesse l'expérience de la mort et de la renaissance. Il s'agit de mourir au péché, aux plaisirs du monde, à ses attachements désordonnés pour renaître à la grâce.

Nous avons parfois tendance à nous enfermer dans nos petites chapelles sans aucune ouverture aux autres. L'invitation du Père Général à discerner la priorité du Corps universel illustre bien ce désir de vivre ensemble comme des frères ayant la même mission commune : celle de faire connaître le Christ au monde.

L'ouverture est le lieu où se vit justement le commandement d'amour. Dans la première lecture, il est question de partage de vie : « *Lorsque les chefs des prêtres et les anciens eurent relâché Pierre et Jean, ceux-ci rejoignirent les frères et rapportèrent tout ce qu'on leur avait dit* » (Act. 4, 23). Les

membres des premières communautés partageaient leurs joies et peines et s'encourageaient dans un amour mutuel. Sommes-nous interpellés par cette expérience de vie commune ?

Nous aurons l'occasion de partager nos joies et peines comme les disciples. La moisson nous paraît toujours plus grande que le nombre d'ouvriers disponible. Les finances nous mettent au défi, avec la situation toujours chancelante de nos caisses. De telles situations peuvent faire peur et le risque serait le sauve-qui-peut.

Je pense que l'espérance chrétienne, fondée sur l'amour de Dieu, nous pousse au contraire à travailler avec foi et à demander l'Esprit Saint en vue de pouvoir annoncer la Bonne Nouvelle au peuple de Dieu et de résister aux difficultés quotidiennes. L'Esprit Saint est en nous et il est de notre côté. Pourquoi avoir peur ?

Chers compagnons,

Laissons-nous conduire par l'Esprit Saint dans cette marche de l'espérance que nous entamons dans ces travaux qui commencent aujourd'hui. Qu'Il soit notre guide et lumière tout au long de cette congrégation provinciale. Amen.

Hyacinthe LOUA, sj.
Provincial AOC

Allocution du Provincial sur l'état de la Province

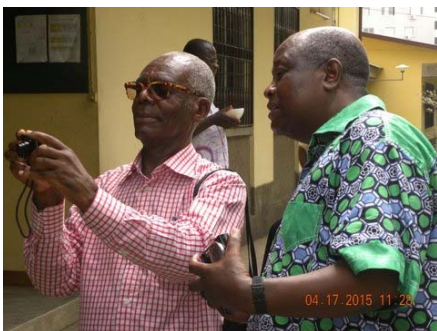
Introduction

A chaque Congrégation Provinciale, il revient au Provincial ou à un compagnon désigné par celui-ci, de faire un bref rapport sur l'état de la province (Cf. Formule de la Congrégation N° 54). C'est un exercice qui permet de revisiter nos activités apostoliques et d'avoir une vue sur l'ensemble de la mission de la province.

Cependant, il ne me semble pas nécessaire de faire un rapport sur la province en passant en revue tous les pays. Le numéro 242 des Nouvelles de la PAO, daté du 27 janvier 2012 fournit un rapport détaillé qui cible aussi bien les pays, les finances, le gouvernement et le projet apostolique de la province.

Pour faciliter nos échanges, je présenterai ce rapport suivant les cinq (5) champs apostoliques et les trois (3) secteurs vitaux de la province que nous trouvons dans le projet apostolique 2012 – 2022. Mais avant d'y arriver, je voudrais relever l'un des traits caractéristiques du contexte dans lequel nous exerçons nos ministères.

Quelques statistiques



Depuis 2010, la physionomie générale de la province a relativement changé. Notre effectif est passé de 233 en novembre 2009 à 262 en décembre 2014. Les entrées au noviciat pendant ces cinq dernières années (87 novices) ont simplement équilibré les départs enregistrés au cours de cette période.

Sur les 262 membres de la province, il y en a 193, environ 73.66% en formation (Cf. Statistiques de la Compagnie 2015, Tableau n° 7). Si nous prenons par exemple les statistiques de 2007, on note 222 membres inscrits dont 77 (soit 68 Pères et 9

Frères) étaient dans le champ apostolique. Aujourd'hui, nous avons sur les 262 membres, 69 qui sont sur le champ apostolique. Encore faut-il ajouter que parmi ces 69, certains sont âgés et d'autres ont des problèmes de santé.

Dans ma lettre du 31 Juillet 2014, je faisais le constat suivant : « Si nous considérons de manière réaliste nos ressources humaines marquées par le vieillissement des premières générations, le nombre relativement réduit d'ouvriers pouvant répondre aux appels de nos sociétés et le fait que plus de 65%

(73%) des compagnons sont toujours en formation, il me semble que la collaboration au cœur de la mission et la disponibilité apostolique sont des exigences primordiales ».

Cette disponibilité consisterait à inviter systématiquement les nouveaux ordinands à faire un stage pastoral avant de procéder à des études spécialisées. Une autre stratégie consisterait à faire venir pendant les vacances les compagnons en formation pour aider ceux qui sont dans le champ apostolique. D'autres stratégies seront-elles nécessaires ?

A. Les cinq champs apostoliques de la province

Nos engagements apostoliques couvrent principalement l'éducation, (école, collèges, institutions éducatives et centres culturels), les paroisses et aumôneries, les centres spirituels et de santé.

1. L'éducation de la jeunesse

Au regard du nombre des chômeurs, des déperditions scolaires dans nos différents pays, l'éducation de la jeunesse demeure une priorité. Elle se fait déjà dans des structures comme les collèges, les universités, les centres socioculturels, les aumôneries universitaires.

Le CERCLE à Ouagadougou, le CERC à Brazzaville, le Centre Saint Pierre Claver à Tambacounda, le Centre d'Espérance et le Centre Loyola des Jeunes de Lomé, le CREC de Cotonou répondent dans la mesure du possible à des besoins importants des élèves et étudiants. Mais il faut reconnaître que les ressources financières et humaines compétentes pour la gestion de ces œuvres demeurent un problème à résoudre chaque année.

Le Centre Catholique Universitaire (CCU) de Yaoundé et celui de Bangui se développent et diversifient leurs activités. Le CCU de Bangui est résolument engagé dans le processus de réconciliation des Centrafricains.



Le collège Libermann occupe la troisième place dans le classement général des collèges du pays. Il faut cependant mentionner que les professeurs se plaignent du nombre pléthorique des élèves dans les salles. Le Lycée-Collège Charles Lwanga de Sarh, quant à lui, a traversé une période de crise pendant laquelle certains enseignants ont été licenciés. Mais la reprise semble fournir de meilleures perspectives.

En outre, la situation la plus difficile est celle du collège Saint François Xavier de N'Djamena au Tchad. Ce projet a commencé timidement à N'Djamena au moment où la Compagnie et l'Évêque de Sarh définissaient le statut du collège

Charles Lwanga. Avec le temps, ce projet a évolué sans qu'il soit approuvé par le Père Général. Dès le mois d'avril 2014, nous avons commencé des travaux permettant de le présenter au Père Général.

Entre temps, le directeur a pu avoir l'aide de certains parents d'élèves pour délocaliser le collège du Centre Culturel Loyola, du centre-ville, vers Toukra, un quartier situé à plus de vingt kilomètres de la ville de N'Djamena. La question de transport se pose avec acuité. La province devra constituer un comité de gestion pour clarifier la situation de ce collège qui n'est pas encore reconnu par le Père Général.

En général, les trois (3) établissements secondaires (Libermann, L-CCL et le Collège Saint François Xavier de N'Djamena) sont parmi les meilleurs dans les pays où ils sont implantés. Ils donnent de très bons résultats scolaires mais ils sont confrontés aux difficultés financières.

En plus, ils évoluent dans des environnements socioculturels où apparaissent de plus en plus de nouveaux acteurs avec des offres plus compétitives. Je pense qu'il convient de travailler à l'innovation aussi bien en ce qui concerne le contenu de nos programmes que les techniques pédagogiques pouvant permettre de partager une offre de qualité avec un plus grand nombre.

Dans un avenir proche, la Province devra réfléchir sur l'importance du monde rural dans notre projet apostolique. Analysant les programmes éducatifs de nos centres de formation, nous avons constaté que notre offre éducative, après l'expérience de l'Inades-Formation, se limite à la jeunesse urbaine. Or, l'éducation de la jeunesse rurale mérite aussi notre attention et va devenir pour nous une nouvelle frontière qui invite à la créativité. Le monde rural fait-il partie de notre mission dans un continent où plus de 60 % de la population dépendent de l'agriculture ? Voilà une piste de réflexion permettant d'enrichir notre apostolat éducatif.

2. L'apostolat spirituel

Les demandes d'accompagnement spirituel, de retraite, deviennent de plus en plus importantes. Nos



compagnons de Mbour ont fait connaître la Compagnie de Jésus au Sénégal et en Gambie par leur ministère des Exercices spirituels. Le Centre spirituel de Bonamoussadi fonctionne bien et apporte un appui spirituel considérable aux chrétiens. Il faut reconnaître que le centre se trouve de plus en plus en pleine ville. Faut-il maintenir cet apostolat sur ce site ?

Le Centre spirituel Paam-yoodo se porte à merveille. Le Centre spirituel Vouéla à Brazzaville, quant à lui, est en pleine réhabilitation et les travaux sont en bonne voie. Cette année, la session du Troisième an aura lieu à Vouéla. Le Centre spirituel les

Rôniers de Sarh, quant à lui, a besoin d'une restructuration et il est important que le directeur innove avec un plan de relance à court et à moyen terme. Il serait certainement intéressant de faire de ce centre un lieu d'accueil et de ressourcement, d'accompagnement et de célébration pour des personnes et des groupes. Ce centre peut être une réponse à des personnes en situation de responsabilité économique, associative, politique pour leur permettre de se poser, de réfléchir sur le sens de leurs engagements et responsabilités dans l'écoute des appels de notre monde.

En somme, nos centres spirituels se présentent comme une contribution spécifique de la Compagnie de Jésus à la formation du peuple de Dieu, des prêtres, des religieux et religieuses. Cependant, le grand défi de ces centres spirituels est le manque de personnel jésuite. Il est donc important que la province privilégie la formation des Jésuites dans ce domaine des Exercices Spirituels.

3. L'apostolat social

L'apostolat social demeure une dimension essentielle de toutes nos activités apostoliques. Il se fait à travers l'ASMU du CERAP à Abidjan en Côte d'Ivoire, le « Foyer de l'Espérance » à Yaoundé au Cameroun, la lutte contre le VIH/SIDA coordonnée par le Centre Espérance Loyola de Lomé (Togo), le Service Jésuite des Réfugiés (JRS), les paroisses, les Centres culturels, les formations et les publications relatives aux questions du développement par le CEFOD à N'Djamena au Tchad, les services de santé à l'hôpital Bon Samaritain à N'Djamena, etc.

Le Foyer de l'Espérance de Yaoundé mérite une attention particulière. Il s'agit d'une œuvre de l'archidiocèse que nous gérons depuis un certain nombre d'années. Ce centre est l'un des champs apostoliques où nous pouvons faire un ministère auprès des jeunes pauvres et déscolarisés. La Compagnie est appelée à s'impliquer dans la gestion de cette œuvre et cela nécessite un accord de partenariat. C'est ainsi que nous avons entrepris de rédiger un contrat de gestion entre l'archidiocèse de Yaoundé et la Province.



Par ailleurs, les deux centres de jeunes et d'Espérance de Lomé répondent bien aux attentes des bénéficiaires. Mais la question du personnel et celle des finances se pose avec acuité. Il faut absolument prévoir au minimum deux prêtres pour ces œuvres.

Le Service Jésuite des Réfugiés (JRS) est désormais reconnu comme une œuvre de la Province. La Province s'engage à y affecter certains compagnons et à mener conjointement certains projets éducatifs. D'ores et déjà, les pères Éric Goeh-Akue et Fidèle Dollo et deux scolastiques indiens travaillent avec JRS en Centrafrique et au Tchad. Le Provincial prendra le temps d'évaluer son implication dans les projets de JRS dans notre province et de tirer les conséquences qui en découlent.

En somme, il me paraît important d'encourager la réflexion sur les questions sociales, de favoriser le travail en réseau des structures qui font de l'apostolat social, de former des jésuites pour accompagner les populations dans l'apprentissage de la citoyenneté, de former particulièrement la jeunesse à la bonne gouvernance selon les principes de l'enseignement social de l'Église.

4. L'éducation supérieure et la recherche

L'éducation supérieure et la recherche se localisent généralement dans les œuvres comme le CERAP, le CEFOD, la Faculté de médecine, le Bon Samaritain de N'Djamena, l'UCAC et le CREC. Ce domaine d'apostolat, bien que relativement nouveau, exige du personnel et de la disponibilité.

Notre engagement à l'UCAC a connu une évolution positive ces dernières années. Il y a eu des périodes où on n'y avait qu'un seul jésuite à la Faculté de Sciences Sociales et de Gestion (FSSG). Aujourd'hui nous avons complètement renouvelé l'équipe dirigeante de la FSSG et agrandi notre effectif. Avant le départ du père Martin Birba à la retraite, il y avait quatre jésuites dans la Faculté, respectant ainsi notre contrat avec l'université.

Désormais, trois jésuites travaillent d'une manière permanente dans l'administration de la Faculté. En plus, nous travaillons à la révision du contrat qui nous lie à l'université. L'objectif à court terme étant de le réviser de sorte que notre implication dans cette œuvre puisse être totale, surtout dans le sens d'une autonomie financière et administrative. Notre vision ultime est de travailler dans une faculté qui respecte l'esprit ignatien et la manière de faire jésuite.

Il convient de mentionner qu'au niveau de la Faculté de Philosophie, travaillent deux jésuites. L'un est le doyen de la faculté et l'autre y est comme professeur permanent. Ils rendent un service énorme et si la Compagnie veut y rester, il faudra préparer la relève.

Par ailleurs les Presses de l'UCAC (les PUCAC) sont tenues par le P. Jacques Fédry. Après quelques années de souffrance financière, le père Jacques Fédry est en train de donner un nouveau souffle aux Presses de l'UCAC.

Le CERAP est aujourd'hui dans l'ordre des « universités privées » en Côte d'Ivoire par la décision n°480/MES/DESUP qui le reconnaît comme établissement d'enseignement supérieur avec l'habilitation de délivrer des diplômes. La bonne nouvelle est que le CERAP peut désormais ouvrir le premier cycle universitaire, c'est-à-dire la Licence.

Il convient de rappeler que l'objectif de la province est de « faire du CERAP une institution universitaire pilote qui regrouperait les autres instituts d'éducation et de formation de la Province (CREC, CEFOD, CERC, Bon Samaritain, Centre de Mbour) » (Projet apostolique, p.23). C'est ainsi que nous essayons d'établir un lien entre les centres sociaux de la province et le CERAP.

Au Congo Brazzaville par exemple, le père Hugues Bokouamanga a été chargé d'ouvrir un centre assurant le lien entre le Congo Brazzaville et le CERAP. Il y a un projet de création d'un centre appelé « Centre Jésuite d'Étude, de Recherche et d'Action pour la Paix (CJERAP) ». Aux dernières nouvelles, ce centre serait déjà reconnu par le Ministère de l'intérieur. Mais les statuts et règlement intérieur sont à faire et la question de finance n'est pas encore résolue.

En outre, le CERAP et l'ITCJ envisagent une collaboration par laquelle le CERAP présentera le programme de l'ITCJ en vue de son homologation par le Ministère de l'enseignement supérieur de Côte d'Ivoire. Pour y arriver, la première démarche consiste à signer un Accord entre le CERAP et le Conseil d'administration de l'ITCJ.

Le Bon Samaritain est, du point de vue universitaire, une « faculté de médecine ». En mars 2014, le père Angelo Gherardi, SJ, acceptait, à la demande du Père Général, de remettre la gestion de ses

œuvres à la Compagnie de Jésus. La prise en charge effective par la Compagnie aura lieu au mois d'avril 2015. La Province avait demandé le soutien et l'aide de la Compagnie universelle tout en précisant que les œuvres du père Gherardi constituent aujourd'hui un lieu concret pour réaliser l'appel à considérer l'Afrique comme une "priorité". C'est ainsi que le Père Général avait émis l'idée d'une étude claire et professionnelle, avec un plan détaillé sur la manière dont notre Province envisage l'avenir de cette œuvre (AOC 2014/09). Une commission de cinq Jésuites a été formée pour évaluer l'hôpital du père Gherardi. L'objectif recherché était d'analyser la situation et de faire des propositions concrètes en vue d'une aide éventuelle de la Compagnie universelle.

Selon le rapport de la commission d'évaluation des œuvres du Père Gherardi, « il existe une fondation mais c'est insignifiant pour des œuvres qui ont un budget annuel de 1 milliard de FCFA environ (1,5



millions d'Euro). La contribution en termes de ressources locales est d'environ 40%. Le reste est à chercher. Pour éviter les surprises, il faut prévoir un financement de départ égal à trois ans de fonctionnement au moins. C'est une condition si l'on veut que l'équipe à mettre en place commence le travail en paix ».

Il y a également plusieurs défis organisationnels dus au fait que l'œuvre était portée par une seule personne, le fondateur. Il va falloir professionnaliser l'ensemble du fonctionnement de toutes ces œuvres. Pour commencer, condition

à court terme, il faut une équipe de direction d'environ 4 à 6 personnes.

Pour l'avenir, le Bon Samaritain a besoin d'une bonne dotation financière. C'est une œuvre qui rend des services et pourrait en fait en rendre davantage si une forte équipe de religieux et religieuses y travaillait. Le financement servirait à stabiliser un corps professoral et une équipe de médecins. Ici, un appel peut être fait aux jésuites médecins qui veulent passer deux ou trois ans au service de la cause.

Le CEFOD, comme le CERAP, joint la formation intellectuelle au social, la recherche à l'action. Après quelques périodes de crise financière, le CEFOD se relève progressivement et l'espoir y est permis. La bonne nouvelle est que le directeur vient d'obtenir de l'État tchadien la reconnaissance académique des formations offertes par le CEFOD.

Au Bénin, il existe un projet de création d'un Institut Technologique Matteo Ricci. J'ai nommé un responsable de ce projet qui existait déjà avant ma nomination comme provincial. Ce projet permettra de rentabiliser la compétence de nos compagnons qui étudient les sciences techniques.

En fin de compte, on constate que les domaines de la recherche et de la publication sont sans doute les moins développés dans notre province. Il est temps de remettre sur table le projet de création d'une revue de la province.

5. Dialogue interreligieux

L'un des grands défis de notre Province est l'émergence du fondamentalisme religieux dans ces dernières années. Face au foisonnement et à la multiplicité des mouvements religieux, il est temps que notre Province s'engage dans le dialogue interreligieux comme une mission de frontière. Je pense que l'une des raisons de l'érection de la Résidence Saint Ignace de Mbour était d'y installer un centre d'études des religions et du dialogue islamo-chrétien. Ce centre serait le lieu propice où nous pourrions donner les Exercices Spirituels, faire l'accompagnement spirituel et organiser des sessions de formation sur l'œcuménisme et l'islamologie. Malheureusement la réalisation du projet prend du retard à cause du manque de financement pour les travaux de construction.

Il faut dire qu'il existe un problème de personnel. Deux (2) compagnons travaillent à Mbour et l'an prochain, nous risquons d'en avoir un seul. A moyen et long terme, il faudra, comme le prévoit le projet apostolique, créer un Centre d'études des phénomènes religieux et ésotériques, et du dialogue islamo-chrétien à Mbour au Sénégal.

B. Les trois secteurs vitaux de la province

1. Formation des nôtres et ressources humaines

La plupart des compagnons sont des jeunes en formation, ce qui constitue une grande source d'espérance. Il faut noter qu'il y a de plus en plus un projet de diversification des domaines et lieux de formation. On ressent le besoin de soigner la formation spirituelle des jeunes jésuites à différentes étapes de la formation. Mais il faut reconnaître que les ressources apostoliques restent insuffisantes dans les œuvres.



Il y a un coordonnateur des vocations qui travaille en étroite collaboration avec les chargés de candidature de chaque pays. Des directives sont mises à la disposition de tous les chargés de candidature et, dans la pratique, chacun, selon ses aptitudes, fait de son mieux pour les vocations.

Le noviciat accueille cette année quatorze novices, ce qui correspond à une moyenne d'environ un (1) novice par pays, compte tenu du nombre de pays couverts par la province. Ce n'est pas beaucoup ! Il faudra veiller à l'équilibre entre le rythme d'insertion apostolique des jeunes en fin de formation et la création de nouvelles œuvres.

En outre, il convient de mentionner que lors de la célébration du bicentenaire de la Compagnie de Jésus, la province a eu la joie d'ordonner 21 prêtres. Dieu nous a fait grâce de nouveaux ouvriers pour sa moisson.

2. Gouvernement et Communication

Malgré l'immensité territoriale de la province, les provinciaux n'ont ménagé aucun effort pour visiter tous les jésuites. La question de la gouvernance entraîne d'emblée celle de la partition de notre province.

Le principe de la partition de notre province est acquis mais le retard accusé dans l'exécution de ce projet s'explique par le manque des ressources humaines et financières. Sans perdre de vue ce projet tant attendu par la PAO, d'autres pistes de réflexion sur les nouvelles structures des provinces d'Afrique sont proposées. Il y a eu par exemple une proposition de restructuration de la région de l'Afrique de l'Ouest sans tenir compte des frontières linguistiques (français et anglais) et coloniales. Celles-ci sont plutôt considérées comme un enrichissement. La région de l'Afrique de l'Ouest serait alors divisée en trois provinces :

- ✓ Province du Nigeria
- ✓ Province de l'Afrique Equatoriale ;
- ✓ Province de l'Afrique Occidentale

Le Père Général a suggéré que cette proposition de restructuration soit discutée au sein du JESAM. Le débat continue mais il est conseillé que les provinces développent des activités communes. Par exemple, un début de rapprochement entre la province d'Afrique Nord-Ouest et notre province serait de faire un catalogue commun.

En ce qui concerne la coordination de nos apostolats, il faut reconnaître que la province, sans oublier les efforts louables des supérieurs et des directeurs d'œuvres, rencontre un véritable problème de

coordination des différents secteurs de l'apostolat. Il faudra que la Province encourage le travail en réseau d'un même secteur apostolique et qu'il y ait à la tête de chaque champ apostolique un délégué du provincial chargé de coordonner les activités relevant de son domaine.

Dans le projet apostolique, il est recommandé que le provincial donne officiellement au délégué pour la partie ouest un cahier de charges clairement défini. Parmi les dossiers qu'on a remis, vous trouverez un document sur le rôle du délégué du provincial pour la partie ouest de la province. Il est important d'en prendre connaissance et d'en discuter pendant l'assemblée provinciale.

3. Les ressources financières

Un des soucis de la province demeure sa situation financière. Elle est de plus en plus préoccupante car les caisses sont quasi-vides. Les caisses les plus sollicitées sont celles de la Formation, des Œuvres et des Fondations. Les revenus de leurs investissements ne permettent pas de couvrir la totalité de leurs charges comme le recommandent les règles de fondation.

1. Caisse de Formation

Cette caisse baisse chaque année. Le taux moyen de la baisse sur cinq ans, c'est-à-dire de 2009 / 2010 à 2013 / 2014, est de 4,5 %. La baisse s'explique par le nombre croissant des scolastiques en formation et les crises du marché boursier. Sur cette période de cinq ans, nous notons que les dépenses moyennes annuelles de la caisse sont de 582 800 000 FCFA soit 888 800 €. Outre ses revenus sur investissement, cette caisse bénéficie chaque année de la sollicitude du Père Général qui nous accorde au moins 100 000 €; en 2013 / 2014, l'aide du P. Général pour la formation était de 280 000 € soit 28% des dépenses de cette année. Pour cette année en cours, elle a reçu de Monseigneur Vandame une aide de 84 000 €. La solidarité interne à la Compagnie universelle nous soutient énormément dans la formation des nôtres. Les provinces d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique, du Canada, d'Espagne, des États-Unis, de France et d'Italie, à travers les bourses qu'elles nous accordent, couvrent des coûts plus importants encore de la formation.

A titre illustratif, je vous présente dans les tableaux suivants d'une part les dépenses totales et moyennes, les effectifs et les taux de baisse du patrimoine de la caisse de Formation sur cinq ans et d'autre part les principaux postes de dépenses de l'année passée (2013 / 2014).

Dépenses totales et moyennes, effectifs et baisse de la Caisse de Formation de 2009 / 2010 à 2013 / 2014

Charges	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
Total dépenses	512 877 658	582 427 096	565 321 257	600 284 742	652 962 083
Effectif	134	142	150	154	146
Dépenses moyennes	3 827 445	4 101 599	3 768 808	3 897 953	4 472 343
Variation du patrimoine	-0,37 %	-9,08 %	0,00 %	-9,22%	-3,69%

Principaux postes de dépenses de la Caisse de Formation en 2013 / 2014

Noviciat, candidature	69 677 896	11%
Philosophie	260 633 459	40%

Théologie	195 499 423	30%
Etudes Spéc, ICY, stages	40 096 519	6%
Autres	87 054 786	13%
Total	652 962 083	100%

2. Caisse des Œuvres

Elle permet au P. Provincial de prendre en charge les pensions des scolastiques en régence, de subventionner les œuvres et les communautés en matière d'équipement en moyens apostoliques, pour les voyages et coûts des séjours. Actuellement elle se trouve à son niveau le plus bas ; entre le début de l'exercice 2009 / 2010 et la fin de 2013 / 2014, la caisse a baissé de 45 %. Cette caisse reçoit rarement des dons ou des subventions. Nous devons la recapitaliser ; pour le faire j'en appelle à l'engagement de chacun de nous par la réflexion et les actions concrètes dans le sens du « fundraising » que le Bureau de Développement pourra initier.

3. Caisse des Fondations

Depuis le début des années 2000, elle a permis non seulement d'acquérir les propriétés foncières dont nous disposons à travers la province mais aussi de sécuriser certaines d'entre elles. Presque toutes ces propriétés demandent à être viabilisées. Ici il y a lieu de déployer notre sens de créativité pour les rentabiliser. Le *fundraising* dont il est question ci-dessus vise aussi à refonder cette caisse.

4. Caisse de prévoyance

C'est l'unique caisse dont le patrimoine connaît une croissance d'année en année même si elle est lente. Ses principaux postes de dépenses sont la pension retraite de sept compagnons et les soins de santé de quelques-uns. La relative croissance de cette caisse ne doit pas nous faire perdre de vue qu'elle est très fragile car bientôt elle aura à supporter des frais de santé pour les jésuites africains âgés et malades. D'où la nécessité de penser aussi à des stratégies d'augmentation de son patrimoine.

Chers Pères et Frères, voilà de façon résumée la situation financière de notre province. Elle nous appelle à un changement de style de vie. Tout en sachant que la Compagnie n'a pas été fondée par les moyens humains, cependant, son état nous appelle à travailler pour accroître nos moyens financiers, matériels et humains pour une efficacité apostolique par laquelle nous devons davantage chercher la plus grande gloire de Notre Seigneur et Créateur.

Perspective d'avenir

La rareté du personnel apostolique et le manque de possibilités financières réelles nous invitent à asseoir nos projets d'œuvre ou d'implantation sur des bases réalistes. En plus, l'avenir dépend, pour paraphraser l'un des anciens provinciaux, « de la disponibilité (c'est-à-dire du détachement dont les Africains feront preuve vis-à-vis de leur pays d'origine ou même de leur région) et du zèle apostolique de ceux qui déboucheront demain dans le ministère » (Jean-Roger Ndombi, décembre 2002).

Notre réflexion sur le plan triennal nous permettra de nous projeter dans le temps et voir comment former des compagnons mortifiés et passionnés pour le Christ, prêts à s'investir corps et âme, pour la gloire de Dieu et pour le salut du monde.

Nouvelles implantations

Je voudrais tout d'abord vous informer de mon projet de construire un bâtiment à la maison provinciale. En fait, la gestion efficace de notre province nécessite des espaces appropriés et organisés où nous pouvons coordonner nos activités apostoliques, avec une équipe bien organisée.

Après avoir consulté, j'ai décidé de raser le bâtiment qui se trouve près de l'entrée de la maison provinciale et de construire un nouveau (R + 1), qui pourrait contenir tous les bureaux dont nous avons besoin. Je prévois y mettre trois départements pour la gouvernance de la province, à savoir le département administratif, le département des finances et celui du Bureau de développement. Le coût total de la construction s'élève à plus de 190 mille euros. Une levée de fonds sera organisée à Douala par l'association des Amis de la Compagnie de Jésus dont le siège se trouve au collège Libermann. Avec l'aide des provinces amies et du Père Général, je compte commencer les travaux de construction au mois de mai 2015.

En général, la demande d'implantation vient de tous les pays de la province. La province veut bien répondre à tous ces appels pertinents mais elle est confrontée aux problèmes de personnel et de ressources financières. Les initiatives et les innovations tant communautaires qu'individuelles sont ici souhaitées.

Conclusion

Je tiens à vous remercier pour vos efforts et sacrifices qui caractérisent votre engagement à la suite de Notre Seigneur Jésus. Plusieurs compagnons continuent à contribuer à la formation des nôtres par des dons, héritages et successions venant de leurs familles ; je leur exprime ici toute ma gratitude.

Je voudrais terminer par une question de mon prédécesseur et qui me paraît pertinente dans le contexte actuel de la province :

« Comment transmettre un esprit commun, je dirais une vision commune, celui ou celle d'une province unifiée à des jeunes qui arrivent d'univers aussi distincts socialement, culturellement, politiquement, économiquement et religieusement » ? Cette question traduit clairement le grand défi de notre province.



Hyacinthe LOUA, sj.
Provincial AOC

Douala, le 13 avril 2015.

Réponse à la question du Père Général

Les trois appels (AOC)

Appel 1

Appel au renouvellement spirituel des nôtres aux niveaux personnel, communautaire et apostolique à travers une réappropriation intérieure de notre charisme, de notre spiritualité, des



textes fondateurs pour une vie authentique centrée sur le Christ et une plus grande disponibilité pour la mission.

Commentaire: L'affaiblissement de la force de transformation et de croissance qui affecte la Compagnie de Jésus, et qui se manifeste entre autres par les difficultés de vie communautaire, la crise de la pratique du discernement, l'abandon de notre manière de procéder au profit du mondain, le manque de disponibilité et de zèle apostoliques et la montée de l'individualisme, nous invite à un sérieux examen de conscience pour retrouver dans nos textes fondateurs l'inspiration

nécessaire à une redynamisation. L'exigence d'une vie de témoignage authentique centrée sur le Christ doit nous conduire à une redécouverte de notre identité jésuite. Les forces d'inertie qui freinent le don total de soi dans nos maisons de formation, nos communautés et nos apostolats ne peuvent être surmontées que par une réappropriation de notre héritage spirituel.

Appel 2

Appel à l'innovation pédagogique ignatienne pour une meilleure éducation et formation de la jeunesse.

Commentaire: La pédagogie ignatienne est aujourd'hui mise au défi de se renouveler et d'innover en vue d'une meilleure éducation de la jeunesse pour nombre de raisons:

- Les mutations démographiques qui font de l'éducation de la jeunesse dans le monde et en Afrique en particulier une priorité;
- Les mutations profondes que connaissent la famille et les processus de socialisation et de transmission des valeurs;
- L'inadaptation des offres éducatives classiques aux besoins de notre temps, spécialement pour les jeunes les plus marginalisés;
- La révolution technologique et numérique.

Appel 3

Appel à un engagement de foi pour un monde juste, pacifié et réconcilié face aux défis des injustices et des inégalités sociales, des fondamentalismes religieux, séculiers et culturels.



Commentaire: La réponse à l'appel du Roi Éternel passe aussi par l'attention à l'expérience de la vie sociale en Afrique et dans le monde. D'une part, cette expérience est aujourd'hui marquée par les inégalités et les injustices sociales, la corruption, l'exclusion et la marginalisation des pauvres et des personnes vulnérables qui engendrent les conflits, la violence et les migrations. D'autre part, elle est marquée par les intégrismes et fondamentalismes religieux, séculiers et culturels qui sont les causes des conflits religieux et ethnico-culturels et de l'émergence des groupes terroristes (Aqmi, Boko Haram, Shebab, etc.). Ainsi les questions de paix, de réconciliation et de justice sociale, de dialogue interreligieux et de lutte contre les fondamentalismes et le terrorisme deviennent cruciales.

Elus comme délégués et substituts pour la 36^e C.G


La Congrégation Provinciale ouverte le 13 avril 2015 a pris fin avec la messe d'action de grâce et le Te Deum ce 17 avril 2015 à 12h.

A l'issue des votes qui se sont déroulés le 16 avril 2015 pour l'élection des deux délégués à la Congrégation Générale et des trois substituts, ont été élus :

Délégués :

1) LADO TONLIEU Ludovic	
2) BERE Paul	

Substituts :

1) ELENGA Yvon	
2) NDOMBA Mathieu	
3) BROSSALA DIDDY Kondjo	

Postulat adressé à la Congrégation Générale

Postulat sur la migration

- Vu l'accélération des mouvements migratoires ces dernières décennies à la faveur du processus de mondialisation;

- Vu les problèmes et défis que cela pose en termes de pertes tragiques en vies humaines, de violation des droits et d'atteintes à la dignité humaine, de séparation des familles, de comportements racistes et xénophobes dans un climat d'hostilité en contradiction avec les valeurs évangéliques d'accueil de l'étranger, du pauvre et du vulnérable (Mt 25, 13; cf. Message du Pape François sur «Mobilité et développement », 14 juillet 2014) ;

- Vu que la 35ème Congrégation Générale, en son décret 3, présente cette situation se rapportant aux besoins des migrants comme une préférence apostolique de la Compagnie;

- Vu que dans la catégorie des migrants, les réfugiés et déplacés internes sont déjà pris en compte par le JRS ;

- Vu que d'autres migrants sont tout aussi en situation de vulnérabilité et de grandes souffrances;

- Vu que la dimension globale du phénomène requiert une contribution des différents secteurs apostoliques de la Compagnie avec une articulation harmonieuse au niveau social, pastoral, de l'éducation, de la recherche et de la communication, etc.

Nous demandons à la Congrégation Générale de réaffirmer la préférence apostolique du soin des migrants vulnérables et d'encourager à cet effet la création d'une structure spécialisée (genre JRS) au sein de la Curie Générale, pouvant se déployer par l'action concertée des Assistances.

Mot de clôture du P. Provincial à la Congrégation Provinciale

Vendredi, 17 avril 2015

Chers Compagnons,

Au terme de cette congrégation provinciale, nous pouvons nous convaincre d'avoir vécu une expérience de diversité culturelle, d'attention, d'ouverture et d'écoute de l'autre si différent. Nous sommes envahis par le désir de changer. Ce changement ne s'achève pas ici à Bonamoussadi, mais il se poursuit et deviendra une mission produisant de bons fruits pour nous-mêmes et pour les autres. La congrégation elle-même nous invite à nous rénover devenant ainsi des hommes unis pour la mission.

Pendant cinq jours, nous avons pu élire les deux délégués et leurs substituts ; nous avons conçu et préparé un postulat qui sera envoyé à la Congrégation générale, exprimant ainsi notre contribution à la réflexion sur la mission de la Compagnie universelle dans le monde. Nous avons également consacré un moment de réflexion à la question du Père Général concernant les trois appels du Roi éternel.

Enfin, la réflexion sur la vie de notre province nous a permis de cerner clairement les grands défis de notre province à savoir le manque de personnel qualifié et la question des finances. Le provincial et sa consulte poursuivront l'échange sur le plan triennal et sur les suggestions qui ont été faites ; je pense particulièrement à la suggestion portant sur l'organisation des états généraux de l'éducation dans la province.

En outre, les travaux ont été laborieux mais nous avons tenu bon et les résultats constituent un appel à la redynamisation de notre vie spirituelle et apostolique avec une ferveur et un élan renouvelés. A propos de ce plan triennal, voici ce que j'écrivais dans ma lettre du 7 août 2014 : « Il ne s'agit pas de recommencer tout le travail qui a été fait pour aboutir au *Projet apostolique 2012-2022*, mais de voir comment mettre ce dernier en pratique ». Les échanges que nous avons eus sur la vie de notre province sont prometteurs et pleins d'espérance. Soyez en remerciés.

Comme les premiers disciples, « heureux d'avoir été jugés dignes de subir des humiliations pour le nom de Jésus », nous sommes appelés à faire l'expérience de la joie de l'Évangile, à braver les difficultés de notre époque, à assumer le manque des moyens pour la mission et à nous anéantir en vue d'annoncer le Christ ressuscité. Cette annonce exige une visibilité de la parole de Dieu. Il ne s'agit pas de proclamer seulement de bouche mais surtout d'annoncer le Christ par la visibilité de notre vie, la visibilité dans notre travail et dans la compassion. Proclamons la Bonne nouvelle par notre manière d'aider les autres à être davantage moins malades, davantage libres et davantage humains.

Je réitère encore mon invitation à travailler ensemble comme un corps constitué d'équipes cohérentes de jésuites tous engagés dans un esprit de collaboration et de grande générosité. Évidemment ceci exige que nous acceptions d'être "*des instruments dans la main de Dieu*" et, conséquemment, que chacun de nous puisse donner priorité aux « *moyens qui unissent l'instrument à Dieu et le disposent à être bien gouverné par la main divine* ». (Constitutions N° 814).

Dans le même sens, le Pape François nous rappelait, en évoquant la figure de Pierre Favre en la fête du Saint Nom de Jésus, que « *chacun de nous, jésuites, qui suit Jésus, devrait être disposé à s'anéantir. Nous sommes appelés à cet abaissement : être des « anéantis ». Être des hommes qui ne doivent pas vivre centrés sur eux-mêmes, parce que le centre de la Compagnie est le Christ et son Église. Et Dieu est le « Deus semper maior », le Dieu qui nous surprend toujours* » (3 janvier 2014, Eglise du Gesù).

Je me permets de reprendre cette chanson : « *Ensemble pour trouver des routes d'amitié où l'on peut s'écouter, s'entendre et se confier. Ensemble pour construire, faire vivre et rajeunir ; l'Église de demain est dans nos mains...* ».

Puisse le Seigneur accorder à chacun la consolation. Que le Christ ressuscité bénisse chacun de nous et qu'Il nous combe de paix. Qu'Il conduise chacun sain et sauf dans le pays de destination. Grand merci au Centre Spirituel Bonamoussadi, son directeur, le ministre, les cuisiniers et tout le staff pour l'accueil soigneux dont nous avons bénéficié.

Avec l'accord de tous les membres de la Congrégation provinciale, je déclare solennellement la dissolution de la Congrégation provinciale de l'Afrique de l'Ouest.

Hyacinthe LOUA, sj.
Provincial AOC

ANNEXES

Liste des participants à la Congrégation Provinciale

P.=Père ; S.=Scolastique ; F.= Frère

	<i>Naissance</i>	<i>Entrée</i>
1. P. LOUA Zaoro Hyacinthe (<i>Provincial depuis le 21 avril 2014</i>)	20/12/1966	21/09/1989
2. P. ADANGBA Boudjou Victor	12/05/1960	21/09/1987
3. P. ALLEGBE François d'Assise	04/10/1964	21/09/1990
4. P. ANYEH-ZAMCHO John the Baptist (<i>désignation par le Provincial</i>)	24/06/1973	27/09/2001
5. P. AZETSOP Jacquineau (<i>désignation par le Provincial</i>)	02/03/1972	22/09/1993
6. P. BERE Paul	28/03/1966	21/09/1990
7. P. BERILENGAR Dathol Antoine	31/12/1965	21/09/1987
8. P. BIRBA Martin	08/01/1947	12/09/1973
9. P. BOKOUAMANGA Hugues (<i>désignation par le Provincial</i>)	26/09/1971	26/09/2000
10. P. BROSSALA DIDDY Kondjo	01/08/1969	28/09/1991
11. P. COMPAORE Joseph	29/01/1949	23/10/1978
12. P. DJIMOGUINAN Bertrand	21/11/1963	11/10/1985
13. P. DJIMOGUINAN Pascal	17/05/1961	11/10/1985
14. P. DJOFANG KAMGA Yves	08/02/1970	21/09/1995
15. P. DOLLO Fidèle	12/01/1953	15/12/1975
16. P. DOMFANG Martin-Claude	25/10/1969	21/09/1996
17. P. DOSSOU Aristide (<i>Supérieur de maison de province nommé par le Père Général</i>)	29/08/1969	21/09/1995
18. P. ELENGA Yvon Christian (<i>Supérieur de maison interprovinciale nommé par le Père Général</i>)	06/06/1966	11/10/1985
19. S. ESSENGUE AMOUGOU Yannick (<i>désignation par le Provincial</i>)	06/11/1983	06/10/2005
20. P. FÉDRY Jacques	10/11/1938	31/10/1956
21. P. FORBI Kizito Stephen	20/11/1959	11/10/1985
22. P. FORO Emmanuel	05/12/1967	21/09/1993
23. P. FOUTCHANTSE Vincent	25/08/1939	07/09/1962
24. P. GHERARDI Angelo	19/07/1934	12/11/1953
25. P. GOEH-AKUE Eric Joël	06/05/1972	22/09/1993
26. P. HOUNNOUGBO Bernard Raymond	02/02/1970	22/09/1992
27. P. ILBOUDO Jean	16/01/1945	15/10/1974
28. P. LADO TONLIEU Ludovic	10/12/1970	21/09/1992
29. P. de LOISY Edouard	07/03/1939	18/10/1958
30. P. LOROUGNON Serge Azidé	05/07/1970	21/09/1996
31. P. MOMBE Patern-Auxence	18/06/1970	21/09/1990
32. P. NANTOÏALLAH MATRENGAR Kisito	16/07/1972	20/09/1994
33. P. N'DJOMON Abel Béranger	16/08/1975	24/09/1998
34. P. NDOMBA Mathieu	22/11/1968	08/10/1989
35. P. NDOMBI Jean-Roger Pascal	06/02/1953	14/09/1973
36. P. N'GUESSAN Sess Julien	18/12/1965	05/10/1984
37. P. NGUEWADJIM Nadjalta	30/12/1956	11/10/1982
38. P. NKENG Emmanuel	25/12/1950	17/10/1974
39. P. OKAMBAWA Wilfrid	01/08/1961	04/10/1983
40. P. OSSAMA Nicolas	14/12/1929	14/09/1953

41.P. QUENUM Henri Elphège	19/04/1972	21/09/1996
42.P. QUENUM Jean-Marie Hyacinthe	23/06/1956	24/10/1981
43.P. RENARD Alain	06/05/1935	04/02/1961
44.P. RUIZ MARRODÁN Alfonso	15/03/1945	09/10/1962
45.P. SAMEDI Joseph (<i>désignation par le Provincial</i>)	20/12/1971	22/09/1995
46.F. TAPTUE Michel Alain	31/12/1961	05/10/1984
47.P. TCHEUMTCHOUA NZALI William Fils (<i>Socius du Provincial</i>)	28/12/1974	21/09/1996
48.P. TSAYEM DONGMO Saturnin	24/02/1971	24/09/1997
49.F. YAMOU Joseph (<i>Econome de Province</i>)	31/12/1961	21/09/1996
50.P. ZOUNDI Joachim	15/02/1965	21/09/1991





Convocation de la 36^{ème} Congrégation Générale

2014/19

A TOUTE LA COMPAGNIE

Bien chers Frères,

Dans ma lettre du 20 mai 2014, je vous informais que « je suis arrivé à la conviction personnelle qu'il me faut préparer les étapes conduisant à présenter ma démission à la Congrégation Générale ». Ayant procédé aux diverses consultations requises par notre droit (NC 362), ***je décrète maintenant la convocation de la 36^{ème} Congrégation Générale, au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit.***

La 36^{ème} Congrégation Générale s'ouvrira par l'Eucharistie, célébrée le 2 octobre 2016 au soir. La première session plénière aura lieu le 3 octobre 2016, fête de St. François Borgia, à la Curie Générale à Rome.

Il appartient maintenant aux Provinciaux et aux Supérieurs Majeurs désignés de convoquer et de préparer les Congrégations Provinciales. Dans les prochains jours, le Secrétaire de la Compagnie vous enverra les documents nécessaires à cette préparation. Conformément aux nouvelles Formules des Congrégations Générale et Provinciale récemment révisées selon le mandat de la CG 35 (décret 5, nn. 2 - 5), les Congrégations Provinciales devraient se conclure ***le 31 juillet 2015 au plus tard.*** Le laps de temps entre la fin des Congrégations Provinciales et la première session plénière de la CG 36 permettra d'assurer « une préparation plus approfondie de la Congrégation Générale » (CG 35, décret 5, n. 4).

J'invite toute la Compagnie à entrer au cours des mois à venir dans un processus de discernement spirituel, profond et authentique, sur notre vie et notre mission. Le Pape François ayant appelé l'Église entière à un profond renouvellement qui réponde aux nombreux besoins et espoirs de l'Église et du monde, nous pouvons saisir avec joie le défi de son invitation dans les détails concrets de la préparation de la CG 36. C'est pourquoi je demande à toutes les Congrégations Provinciales de réfléchir dans la prière à la question suivante :

« Méditant sur l'appel du Roi Éternel, quels sont les trois appels que nous discernons comme étant les plus importants que le Seigneur adresse aujourd'hui à toute la Compagnie ? »

Outre l'envoi des comptes rendus de la Congrégation Provinciale et quels que soient les postulats qui puissent se dégager, chaque Province me soumettra un texte d'une page indiquant les trois appels discernés par la Congrégation Provinciale, avec une brève explication pour chacun d'eux.

Il est providentiel que nous, en tant que Compagnie, commençons ce cheminement vers la CG 36 juste au moment où s'ouvre l'Année de la Vie Consacrée. Le Pape François, dans sa

belle « Lettre apostolique à tous les Consacrés » à l'occasion de cette année, exprime ses espoirs que les religieux, tels que nous, puissions redécouvrir la joie de la vie consacrée, retrouver notre témoignage prophétique qui « réveille le monde », devenir véritablement « experts en communion », et « sortir de nous-mêmes pour aller aux périphéries existentielles ». Il demande que tous les religieux « discernent sur ce que Dieu et l'humanité d'aujourd'hui attendent d'eux. » C'est justement ce type de profond discernement que nous sommes appelés à faire en tant que Compagnie.

J'exhorte tous les Jésuites et toutes les communautés à prier pour cette période de préparation qui aboutira à la 36^{ème} Congrégation Générale. Avec Marie, dont nous célébrons aujourd'hui la fête, et comme elle, puissions-nous, comme amis dans le Seigneur et serviteurs de la mission du Christ, écouter véritablement l'Esprit dans nos cœurs, dans l'Eglise et dans le monde, de sorte que cette toute petite Compagnie puisse « en toutes choses » aimer et servir le Seigneur et son peuple plus totalement et plus joyeusement.

Fraternellement vôtre dans le Christ,

Adolfo Nicolás, S.I.
Supérieur Général

Rome, le 8 décembre 2014

(Original : anglais)